***Commission Des  JEUNES***

***Réunion du 10/05/20232022***

**Membre présent** :

* AMARA LAHCENE : Président
* BOUZID BILLAL : Membre

**Ordre du jour** :

* Traitement des affaires
* Mise à jour de fichier

**AFF N° 14: Rencontre OAF – ARBOH (U15) du 06/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match

- Vu le rapport de l’arbitre qui signalent le non déroulement de la rencontre suite à l’absence de l’équipe ARBOH U15 sur le lieu de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée à Ain Fakroun le 06/05/2023 à 14h00.

- Attendu que malgré l’attente réglementaire l’équipe ARBOH U15 était toujours absente.

\* **Par ces motifs la COS décide** :

- Match perdu par pénalité **(forfait**) sur le score de (03 à 00) et en attribue le gain du match au club OAF U15 qui marque 03 points.

- Plus une amende de **15.000 DA** payable dans un mois au club ARBOH (U15).

**AFF N° 15: Rencontre OAF – ARBOH (U17) du 06/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match

- Vu le rapport de l’arbitre qui signalent le non déroulement de la rencontre suite à l’absence de l’équipe ARBOH U17 sur le lieu de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée à Ain Fakroun le 06/05/2023 à 12h00.

- Attendu que malgré l’attente réglementaire l’équipe ARBOH U17 était toujours absente.

\* **Par ces motifs la COS décide** :

- Match perdu par pénalité **(forfait)** sur le score de (03 à 00) et en attribue le gain du match au club OAF U17 qui marque 03 points.

- Plus une amende de **15.000 DA** payable dans un mois au club ARBOH (U17).

**AFF N° 16: Rencontre OAF – ARBOH (U19) du 06/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match

- Vu le rapport de l’arbitre qui signalent le non déroulement de la rencontre suite à l’absence de l’équipe ARBOH U19 sur le lieu de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée à Ain Fakroun le 06/05/2023 à 09h00.

- Attendu que malgré l’attente réglementaire l’équipe ARBOH U19 était toujours absente.

\* **Par ces motifs la COS décide** :

- Match perdu par pénalité **(forfait)** sur le score de (03 à 00) et en attribue le gain du match au club OAF (U19) qui marque 03 points.

- Plus une amende de **15.000 DA** payable dans un mois au club ARBOH (U19).